

Cesson-Sévigné, le 3 février 2023

A l'attention des familles et enseignants des écoles
élémentaires Beausoleil, Bourgchevreuil et Cesson-Notre
Dame

Suivi du dossier / Expéditeur :
DEJ – service affaires scolaires
Elodie Carré
Tél : 02 99 83 52 00
anthony.bataller@ville-cesson-sevigne.fr
Réf. : BL/AB/EC - DEJS23003
Visa 

Objet : Conseil Municipal des Jeunes – Mandature 2023-2025

Madame, Monsieur,

Le mandat actuel du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) arrive à son terme au printemps. Une nouvelle mandature se prépare. Pour rappel, ce dispositif est destiné aux enfants scolarisés en CM1 ou CM2 dans l'une des trois écoles élémentaires de la Ville. ⁽¹⁾

Véritable outil pour promouvoir la parole des jeunes et l'exercice de la citoyenneté, nous souhaitons qu'un maximum de jeunes concernés puisse prendre part à ces élections, ce pourquoi, les votes se tiendront dans l'école de votre/vos enfant(s).

Voici le calendrier des élections pour le nouveau CMJ :

- **Dépôt des candidatures** : à l'Espace Citoyen, du lundi 20 mars au vendredi 28 avril au plus tard.
- **La présentation des candidats** est effectuée sous forme d'une présentation vidéo. d'une minute environ (format mp4) sera ensuite à envoyer à cmj@ville-cesson-sevigne.fr jusqu'au 28 avril inclus.

Pour les enfants ne disposant pas des ressources matérielles pour réaliser cette petite vidéo, une permanence de l'animatrice du CMJ peut être prévue sur demande pour filmer le ou la candidat(e).

Cette campagne virtuelle sera ensuite diffusée sur le site de la Ville, et présentée dans les classes concernées jusqu'au 12 mai.

- **Elections** : celles-ci auront lieu dans les écoles de la Ville sur le temps du midi :
 - Mardi 23 mai : école Beausoleil
 - Jeudi 25 mai : école Bourgchevreuil
 - Vendredi 26 mai : école Notre Dame
 - Samedi 27 mai :
 - de 9h30 à 11h : créneau de vote pour les enfants cessonnois non scolarisés à Cesson-Sévigné
 - à 11h : dépouillement salle n°1 du centre de loisirs (des parents volontaires pourront participer pour garantir la transparence des résultats)
 - à 12h30 : Annonce des résultats sur le parvis de l'Espace Citoyen

Nous vous remercions, à vous enseignants, de votre concours dans la promotion de ce dispositif à vocation citoyenne et à vous, parents pour votre temps et votre énergie mis au service de l'investissement de vos enfants.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe à l'enfance
et à la Famille

Béatrice LEGAULT

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe à la Vie Citoyenne et
Communication

Jeanne FÉRET

Pour le Maire et par délégation
Conseillère municipale déléguée
au Conseil Municipal des Jeunes

Alexandra ALCEDO CASTRO

(1) *Pour les élèves scolarisés dans une école mais résidant dans une autre commune, ils pourront se présenter comme candidat et être électeur. Cette mesure est adjointe à la règle de limitation à deux candidats non-cessionnois(es) élu(e)s par école (un titulaire et un suppléant) et ayant un nombre de voix suffisant pour être retenue(s).*